



Saint-Dionisy INFOS



N°7 Mars 2022

BUDGET 2022 De nouveaux investissements

Travaux de voirie



À l'école

- Mobilier pour la salle d'accueil périscolaire : 1 500 € (subventionné à 70%)
- Nouveaux rangements pour le restaurant scolaire : 1 100 €
- Mobilier pour les classes de l'école : 1 700 €

- Chemin d'Azord : requalification, réfection, enfouissement des réseaux, éclairage public : 356 000 € (subventionné à 80%)
- Chemin des Lauzes : réceptacle des eaux pluviales et réfection de la chaussée, 38 080 €
- Chemin de la Frigoule : réfection de la chaussée, 44 000 €



Sécurisation des rues du village

- Mise en sens interdit du chemin des Espesses : 3 000 €
- Élargissement des trottoirs rue de la Cadelle et rue du Mas.
- Signalétique indiquant l'école : 21 200 € (subventionné à 50%)



Autres interventions

- La Maison Pour Tous aménagée pour l'école de musique, les associations et les initiatives citoyennes : 160 000 € (subventionné à 66%)
- Un bassin biodiversité : 8 382 € (subventionné à 70%)
- Modernisation des services municipaux : 6 470 €



Mairie, 1 route de Calvinson,
04 66 81 41 96 www.saint-dionisy.fr



Infos pratiques

Urgences : SAMU 15, Pompiers 18, Police 17

Mairie : 04 66 81 41 96

- Lundi de 9 h à 11 h 30
- Mardi de 15 h à 19 h
- Mercredi de 9 h à 11 h 30
- Jeudi de 15 h à 18 h
- Vendredi de 9 h à 11 h 30

Courriel : contact@saint-dionisy.fr

Internet : www.saint-dionisy.fr

Facebook : Mairie de Saint-Dionisy

PanneauPocket : application sur smartphone

Collecte des ordures ménagères

- Mardi et vendredi matin : non recyclables (bac bleu foncé)
- Mercredi matin : emballages (bac jaune)

Collecte des encombrants :

Pré-inscription au 04 66 02 54 54

PIMMS : Bus mobile sur la place du village tous les lundis de 9 h à 11 h 30 pour toutes vos démarches administratives.

INFORMATION pour les NOUVEAUX HABITANTS DE SAINT-DIONISY

Que vous soyez locataire ou propriétaire, nous vous invitons à venir vous faire connaître en mairie, et à nous laisser vos coordonnées. Vous pouvez également communiquer par courriel :

– contact@saint-dionisy.fr

Cela nous permettra de vous convier à la réception que nous organisons chaque 13 juillet en votre honneur, et de vous offrir un olivier, symbole de notre village.

Par ailleurs, différentes initiatives nécessitent de pouvoir vous contacter, comme le Noël des aînés, des enfants, et autres manifestations qui ponctuent la vie du village. D'avance merci.

État civil : de décembre 2021 à mars 2022

• Bienvenue aux nouveaux bébés

- Lily-Rose Perrier, le 21 décembre 2021, de Jennifer Azémard et Olivier Perrier.
- Sacha Serquera Michel, le 17 février 2022, de Noélie Michel et Sébastien Serquera.

• Sincères condoléances

- Pierre Mondon-Marin, le 17 décembre 2021,
- Marie-Rose Pays épouse Glaize, le 2 mars 2022,
- Danielle Manchon épouse Mecocci, le 3 mars 2022,
- André Daumas le 16 mars 2022.

Directeur de la publication :

– Jean-Christophe Grégoire.

Comité de rédaction :

- Jean-Christophe Grégoire
- Carole Cambet Petit Jean
- Gilles Montillet
- Françoise Zajdner
- Hélène Bouchot

Crédit photos :

Tiffany Dahl, François Carrel

Impression :



– Public Imprim, Nîmes

Maquette :

– www.graph-aire.eu

AGENDA

• Dimanche 3 avril :

Marché aux fleurs, 9 h à 13 h sur la place du village.
« Les amis de Bécagrun »,

Vide-grenier : 9 h à 16 h sur la place du village et rues adjacentes. « Les jeunes de Saint-Dionisy »,

Opération Vaunage propre : RDV à 9 h au 6 av. de la gare.
« Abeille et Biodiversité »

• Vendredi 8 avril :

« BANAN'N JUG » chansons. Spectacle tout public.
20 h 30 au foyer communal.

• Dimanche 10 avril :

1^{er} tour élections présidentielles. De 8 h à 18 h au foyer communal.

• Lundi 18 avril :

Omelette de Pâques. À partir de 11 h sur la place du village. « Les amis de Bécagrun ».

• Dimanche 24 avril :

2^e tour élections présidentielles. 8 h à 18 h au foyer communal.

• Dimanche 8 mai :

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.
11 h au monument aux morts.

• Vendredi 13 mai :

« Pâquerette mène l'enquête » Spectacle tout public.
18 h 30 au foyer communal.

• Dimanche 15 mai :

Pique-nique partagé aux jardins familiaux.
« Les amis de Bécagrun »

• Samedi 21 mai :

Inauguration « Espace sportif et de loisirs André Ceyeros ».
à 11 h au foyer communal.

• Dimanche 22 mai :

Inauguration du temple rénové à 10 h 30.

• 27-28-29 mai :

Aubades des jeunes. « Les jeunes de Saint-Dionisy ».

• 10-11-12 juin :

Fête votive. « Les jeunes de Saint-Dionisy ».

• Dimanche 12 juin :

1^{er} tour élections législatives.
8 h à 18 h au foyer communal.

• Dimanche 19 juin :

2^e tour élections législatives.
8 h à 18 h au foyer communal.

• Mardi 21 juin :

Fête de la musique. 18 h sur la place du village.

• Vendredi 24 juin :

Fête de l'école.

• Vendredi 1^{er} juillet :

Cinéma en plein air. 21 h 30 esplanade foyer communal.

Le mot du maire



Rencontrons-nous !

Permettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée pour le peuple ukrainien qui vit un événement tragique. Je sais que vous êtes nombreux à témoigner de votre solidarité et je vous en remercie.

Nous avons bon espoir que la COVID nous permettra au plus vite de reprendre le cours normal de nos vies. De multiples activités se développent sur

le village qui sont autant d'occasions de sortir et de nous rencontrer après tant de contraintes.

Mais si nous enregistrons un regain de participation aux différentes manifestations qui vous sont proposées, nous sommes encore trop peu nombreux à nous retrouver.

Vaincre l'isolement c'est aussi parvenir à vaincre ses peurs et surmonter un climat qui, à juste titre, peut parfois nous sembler insécure. Au contraire, l'isolement ne fait que renforcer le sentiment d'insécurité qui lui-même nous pousse à l'isolement. Il faut donc briser cette spirale infernale en franchissant le pas de la porte et partager avec d'autres des moments festifs, culturels ou tout simplement conviviaux. Un village ne vit qu'au travers de ses habitants.

Les nombreuses associations du village proposent un important panel d'activités et d'initiatives publiques. Organisée par la municipalité, une saison culturelle vous invite chaque mois à un spectacle moyennant un prix très attractif. Au sein de la Médiathèque,

les bénévoles redoublent d'imagination pour rechercher des nouveautés et créer des moments de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes.

Alors OSEZ. Participez au renforcement du lien social. Vous n'en tirerez que des bénéfices que vous partagerez avec d'autres.

A bientôt donc pour de nouvelles et belles rencontres.

Votre Maire

Jean-Christophe GRÉGOIRE

INAUGURATION

Le Maire M. Jean-Christophe GRÉGOIRE et les membres du Conseil municipal vous invitent à l'inauguration de

« *l'Espace sportif et de loisirs* », le samedi 21 mai à 11 h, place du foyer communal.

À cette occasion, une plaque au nom d'André CEYEROS sera dévoilée. Cette inauguration sera suivie d'un apéritif.

À propos de la consultation citoyenne sur les transports

Le mercredi 9 février, les habitants de la Vaunage étaient conviés par Nîmes Métropole à une consultation citoyenne sur les transports en commun, dans le cadre du plan de mobilité 2022-2030.

En effet, la volonté affichée est de rendre plus rapide et plus efficace la liaison entre la Vaunage et Nîmes, en particulier en mettant en place un bus en site propre entre Nîmes et Langlade, en augmentant la fréquence du bus 51, en instaurant des navettes entre Langlade et certains villages.

Nous ne pouvons que louer cette initiative, à laquelle nous avons participé activement. Plusieurs élus et habitants de Saint-Dionisy étaient présents pour affirmer la nécessité que le trajet du 51 aille jusqu'à Saint-Dionisy, ce qui n'est prévu dans aucun des projets présentés.

À noter que notre Maire, Jean-Christophe Grégoire, est déjà intervenu

dans ce sens auprès de l'agglomération.

Nos propositions ont été notées, espérons qu'elles seront étudiées et prises en compte.

Pour continuer à faire entendre notre voix, nous vous invitons à déposer vos témoignages à l'adresse suivante : eluscm.saintdionisy@orange.fr





Pierre Dumoulin
1^{er} adjoint, chargé du budget et des finances.

Qui dit pour nous nouvelle année, dit nouveau budget ! Et qui dit budget dit décisions à prendre pour le gérer ! Celles-ci sont souvent difficiles à déterminer et demandent réflexion et rigueur.

En effet, comme nous l'avons évoqué l'an passé, si d'un côté les communes voient leurs charges croître de manière significative, en revanche les dotations ne suivent pas cette augmentation, d'où un reste à charge plus important. C'est pourquoi à chaque fois que nous investissons, nous allons à la recherche de subventions. C'est la condition pour pouvoir respecter nos engagements.

Le bilan de l'année 2021 fait ressortir un solde de

fonctionnement positif, ce qui nous permet de dégager pour 2022 une capacité d'autofinancement en augmentation pour les investissements futurs. Les tableaux ci-dessous vous permettront d'avoir une vision claire et détaillée de la situation financière de notre commune. Tous les membres du Conseil municipal demeurent bien sûr disponibles pour vous fournir explications plus détaillées ou réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Bien à vous,
Pierre Dumoulin

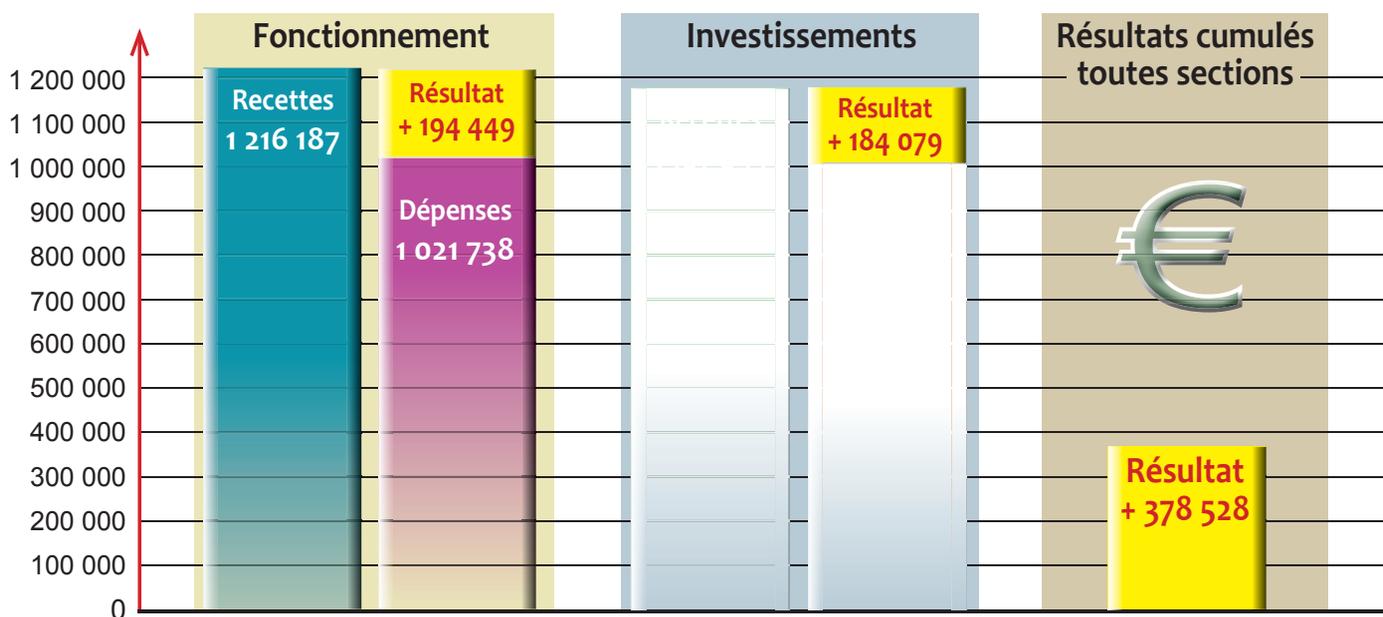
→ Endettement de la commune au 31 décembre 2021

- Capital restant dû : **1 019 647 €**
- Annuité des emprunts (capital + intérêts) : **122 965 €**
- Capacité de désendettement : **5 ans**

→ Taux d'imposition locaux

- Les taux d'imposition locaux sont identiques à ceux de l'année 2021

Les grands chiffres des comptes 2021



GLOSSAIRE Pour vous aider à comprendre le budget primitif

● **Charges à caractère général** : tous les frais engagés au titre du fonctionnement quotidien de la commune (eau, gaz, électricité, téléphonie, affranchissement produit d'entretien, entretien des bâtiments des espaces verts, de la voirie, les maintenances, les fournitures diverses, les honoraires et contentieux, les fêtes et cérémonies, l'école, la culture...).

● **Atténuation des produits** : recette perçue par la commune mais devant être reversée à un autre organisme.

● **Autres charges de gestion** : redevance, indemnités, service incendie, subventions aux organismes et associations ...

● **Virement à section d'investissement** : excédent de fonctionnement de l'année en cours versé à la section d'investissement.

● **Atténuation des charges** : charges engagées par la commune qui doivent lui être remboursées (ex : indemnités journalières).

● **Produits de service** : concessions du cimetière, droits de stationnement, redevance d'occupation du domaine communal, service périscolaire et de restauration.

● **Dotations et subventions** : dotations de l'État, de la Région, du Département, de l'Agglo et divers organismes...

● **Autres produits** : revenus locatifs des immeubles, salles, ateliers relais...

● **Immobilisations incorporelles** : licence de logiciel, numérisation cartographique du cadastre...

● **Immobilisations corporelles** : investissements matériels et travaux prévus en 2022.

● **Immobilisations en cours** : travaux commencés en 2021 et non terminés.

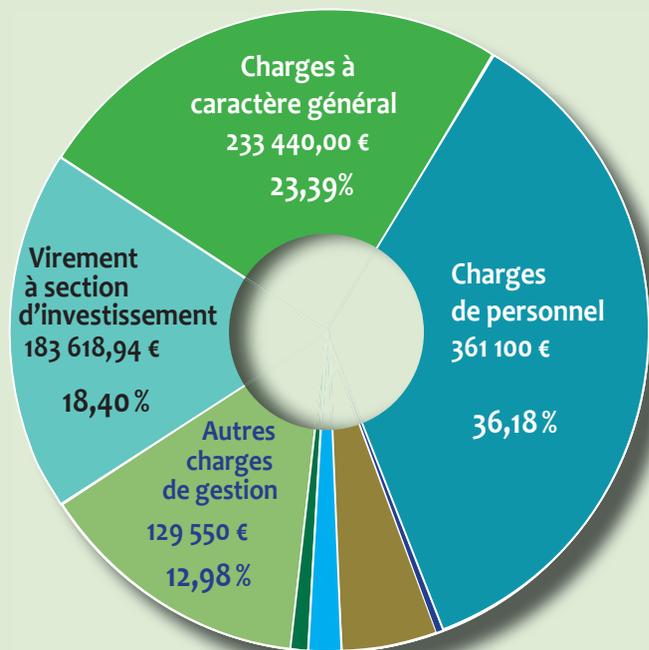
● **Dotations fonds divers et réserves** : versement FCTVA, taxe d'aménagement...

● **Excédent de fonctionnement capitalisé** : issu des excédents de gestion antérieurs.

BUDGET PRIMITIF 2022

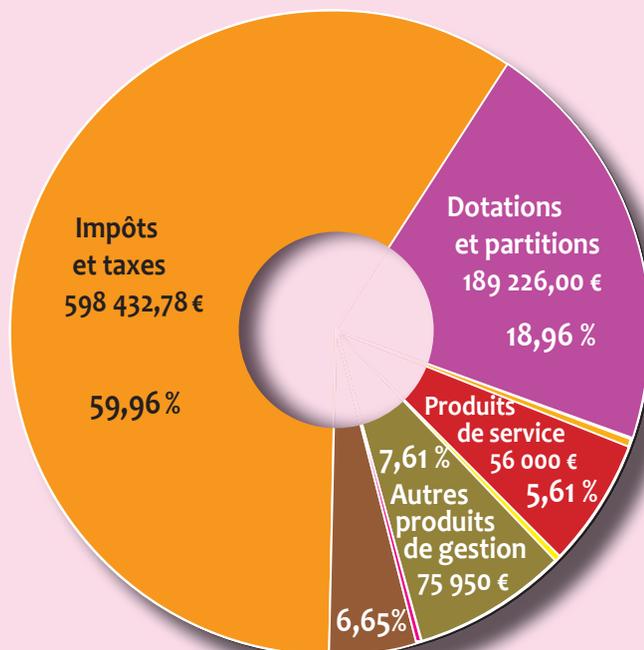
Section de fonctionnement 2022

DÉPENSES 997 989,84 €



Charges exceptionnelles	2 210,00 €	0,22 %
Intérêt des emprunts	25 183,49 €	2,52 %
Dépenses imprévues	61 957,41 €	6,21 %
Atténuation des produits	1 000,00 €	0,10 %

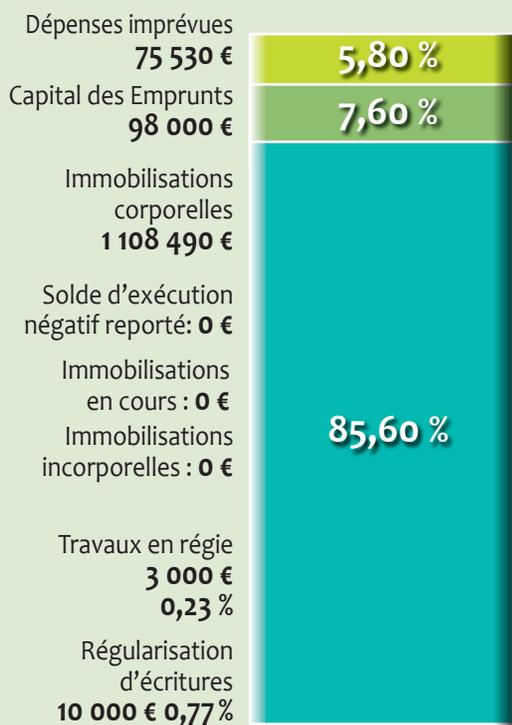
RECETTES 997 989,84 €



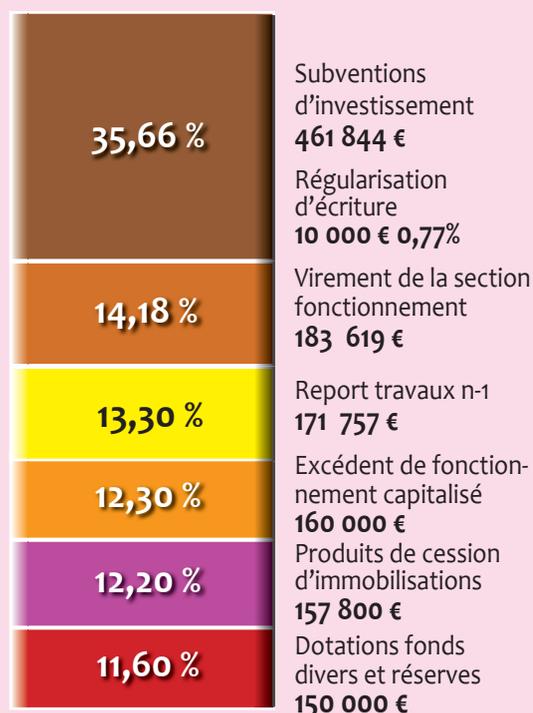
Résultat reporté	66 381,06 €	6,65 %
Atténuation des charges	6 000 €	0,60 %
Transfert entre sections	3 000 €	0,30 %
Produits exceptionnels	3 000 €	0,30 %

Section d'investissement 2022

DÉPENSES 1 295 021,00 €



RECETTES 1 295 021,00 €



→ Plantation de 5000 arbres en Vaunage

C'est dans ce nouveau projet citoyen pour le climat que se lance cette année l'association Abeille et Biodiversité.

«Le meilleur moment pour planter un arbre, c'était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant» (proverbe chinois).

En effet, l'arbre est un élément essentiel pour conserver la biodiversité, (notamment les pollinisateurs), protéger du soleil, du vent, du gel ; il retient l'eau, la terre, le carbone et filtre la pollution.

Avec l'accompagnement solide du bureau technique AGROOF, spécialisé en agroforesterie, l'association souhaite engager la plantation de 5 000 arbres sur dix à quinze chantiers en agroforesterie, pour :

- Impacter le climat et la biodiversité de la Vaunage,
- Sécuriser l'implantation d'une agriculture saine et pérenne en Vaunage,
- Sensibiliser les habitants de la Vaunage en leur donnant l'occasion d'agir concrète-

ment sur l'environnement et le paysage.

En plus des agriculteurs de la Vaunage et AGROOF, bien d'autres partenaires sont aux côtés d'Abeille et Biodiversité, dont les communes de la Vaunage, la SCIC de la Halte Paysanne, ainsi que la Région Occitanie et Nîmes Métropole qui les ont soutenus financièrement.

L'actualité récente et ses inondations désastreuses nous rappellent que nous ne pouvons pas rester inactifs face à l'évolution du climat ...

C'est parce qu'ils sont convaincus que ce beau projet va porter ses fruits qu'ils ont besoin de tous, par l'intermédiaire d'actions



diverses qu'ils vous proposeront très bientôt et où vous vous retrouverez peut-être :

- Participer au cofinancement du projet,
- Introduire des actions pédagogiques sur l'arbre dans les écoles de la Vaunage y compris en allant sur le terrain,
- Proposer des plantations citoyennes et festives aux habitants de la Vaunage, etc.

À suivre ... !

→ Bassin «Espace de biodiversité»

Notre village s'est engagé pour l'implantation d'une mare près de la voie verte au niveau de l'ancienne gare (route de Nîmes). D'une superficie de 50 m², elle sera entourée d'une bande aménagée avec toutes sortes de végétaux locaux ; micocoulier, olivier, thym, lavande, etc... Dans la mare, on trouvera des plantes de marais : jonc, nénuphar, prêle aquatique, plantain d'eau etc.... L'ensemble sera sécurisé par une barrière en bois (ganivelle) avec portillon. Quelques poissons éviteront la pullulation des larves de moustiques.

Cet espace de biodiversité aura un but pédagogique. Des panneaux explicatifs seront installés sur la barrière.

Six villages de la Vaunage participent à cette opération. L'ensemble des bassins sera sur le parcours d'un cyclotour existant. Les détails sont sur le site cyclotourlavaunage.fr.

En plus de l'intérêt pédagogique, ce sera aussi un coup de pouce pour la biodiversité, une dépollution naturelle et le plaisir des yeux.

Ce projet devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année.

Bernard Quentin



1. Nichoirs pour petits oiseaux,
2. La libellule utilise les roseaux pour muer : passage du stade larvaire au stade adulte,
3. La massette permet une dépollution naturelle et efficace,
4. Nichoir à chauve-souris pour réguler les insectes nuisibles,
5. Tas de pierres : refuge pour certains petits animaux et insectes,
6. Hôtels à insectes reproduction des insectes et gîte pendant l'hiver,
7. Pentes douces permettant aux végétaux

- aquatiques de dépolluer l'eau,
8. Plantes pour insectes pollinisateurs,
9. Tas de bois : refuge pour petits animaux,
10. Banc pour apprécier pleinement cet « Oasis de biodiversité »,
11. Plantation d'arbres d'espèces locales autour du bassin (distance raisonnable),
12. Poissons contre les larves de moustiques,
13. Installation d'un panneau expliquant les bienfaits d'un tel ouvrage,
14. Arbustes offrant abris et nourriture,
15. Barrière pour personnes et animaux.

→ Vaunage propre

Deux samedis en janvier et février, des villageois se sont retrouvés pour partir à la chasse aux débris divers, le long de la voie verte et dans le village. Plusieurs sacs ont été remplis : masques, papiers divers, canettes, bouteilles et autres objets qui auraient dû naturellement être jetés à la poubelle par leur propriétaire. Merci à tous les participants à cette action citoyenne.

Départ pour la chasse aux débris



Dimanche 3 avril 2022
5^e Opération Vaunage propre

VENEZ CHERCHER VOS SACS !

Collecte de 9 h à 12 h

Apportez vos gants et un gilet fluo pour plus de sécurité
Port du masque obligatoire

Abeille & BIO DIVERSITÉ

- | | |
|------------|--|
| Caveirac | – Parc du château |
| Clarensac | – Place de la Mairie (devant la Poste) |
| Langlade | – Salle socio culturelle |
| St-Côme | – Espace Familial d'Ardejan |
| St-Dionisy | – Service technique, 6 Av. de la Gare |
| Calvisson | – Devant le collège |



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas
www.abeille-biodiversite.com Contact@abeille-biodiversite.com

→ Prochaine opération

Le dimanche 3 avril 2022 de 9 h à 12 h. Suite au succès des années précédentes, l'Association Abeille et Biodiversité renouvelle cette année l'opération « Vaunage propre ».

Le but est de parcourir la voie verte, les rues et la colline pour y ramasser les divers déchets laissés tout au long de l'année.

Rendez-vous aux Services Techniques, 6 avenue de la Gare à Saint-Dionisy.

Si vous participez à cette opération, les sacs poubelles seront fournis. Il vous faudra prendre vos gants et gilet fluo pour la sécurité.

A la fin du ramassage, les sacs pleins seront à déposer soit au point de départ soit aux services techniques. Nous remercions déjà « l'Association Abeille et Biodiversité » pour cette heureuse et très utile initiative, ainsi que toutes les personnes qui viendront.

Des travaux pour sécuriser le village

→ Café concertation dans le centre ancien

Ce samedi 19 février, une quinzaine de riverains du quartier de la fontaine, rues du Viel four, Becagrün et Moulin à huile se sont réunis autour d'un café avec quelques élus de la municipalité afin d'échanger et de mener une réflexion sur la circulation dans ces rues du centre ancien.

La municipalité a été alertée sur le fait que la circulation dans ces rues est difficile (rue étroite, pas de trottoirs, carrefours dangereux) ainsi que sur la vitesse excessive de certains véhicules qui entraîne une insécurité piétonne, notamment pour les enfants, un peu plus de 25 dans ce quartier, qui se rendent à la crèche, à l'école ou à l'arrêt de bus pour aller au collège.

Les riverains ont soumis leurs idées : sens unique, ralentisseurs, feux pédagogiques



ou encore création d'un chemin piétonnier allant de l'ancien réservoir au parking du Baron afin de permettre aux piétons de circuler en sécurité.

Toutes ces idées ont été notées par les

membres du conseil municipal qui étudieront les propositions afin de trouver la meilleure solution.

Elsa Mane

Des travaux pour sécuriser le village (suite)

→ Mise en sens unique du chemin des Espesses

Après deux réunions de concertation avec les riverains, nous avons décidé de modifier, à titre expérimental, le sens de circulation sur ledit chemin, afin d'améliorer l'intersection avec le chemin de Langlade. L'objectif est de trouver un sens de circulation plus adéquat dans cette zone du village.

A cette fin, le chemin des Espesses va être à sens unique en montant depuis la route de Nîmes vers le chemin de Langlade. À l'intersection avec ce dernier, un panneau stop sera mis en place tant pour la direction Langlade que celle de la rue de la Cadelle. Ce carrefour sera équipé d'un miroir permettant de mieux s'engager dans l'une des deux directions. En conséquence, à hauteur de l'impasse dans le bas du chemin, les deux protections des places de stationnement et les places seront supprimées.

Les places de stationnement vers la partie haute du chemin seront redessinées et complétées. Le coût de ce nouvel aménagement se monte à 3000 € (travaux et signalisation). François Charrière



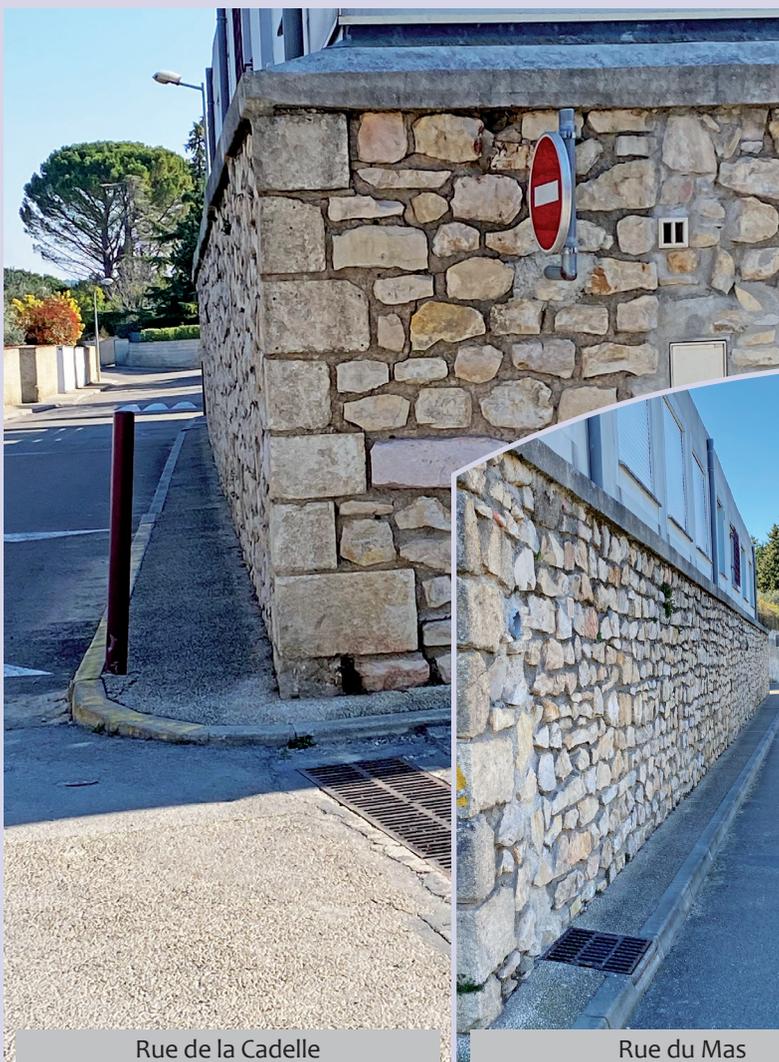
→ Des trottoirs élargis rue de la Cadelle et rue du Mas

Pendant les vacances de printemps, nous allons réaliser des travaux rue de la Cadelle afin d'améliorer une situation potentiellement dangereuse pour les parents et surtout les enfants qui circulent dans cette zone de l'école sur un trottoir que l'on peut qualifier de symbolique.

En effet, le trottoir qui longe le mur de l'école dans cette rue avec une largeur comprise entre 0,42 m et 0,70 m permet difficilement à un piéton de l'utiliser et exclut tout simplement toute utilisation pour un parent et enfant avec ou sans poussette.

En conséquence, le trottoir qui sera réalisé aura pour largeur 1,40 m et continuera en remontant la rue du Mas jusqu'à l'entrée de l'école pour un déplacement piétonnier à l'abri de la circulation automobile. L'élargissement du trottoir rue de la Cadelle créera une zone de rétrécissement de celle-ci qui sera aménagée avec une écluse comportant un sens de priorité destiné à ralentir la circulation. Une signalisation spécifique améliorera la visibilité de cette zone sensible de l'école.

Le coût de cette réalisation s'élève à 18 000 €. Nous en attendons un confort et une sécurisation optimisés pour l'ensemble des piétons petits et grands qui fréquentent quotidiennement cet endroit. François Charrière





À la découverte de nos artisans et commerçants

Carole Cambet Petit Jean et Gilles Montillet vous proposent d'aller à la rencontre de deux artisans du second œuvre du bâtiment installés dans notre village :
– Rémy Bordy et Yann Parasme.

Vaunage Multiservices est une entreprise installée à Saint-Dionisy depuis 5 années.

Yann Parasme a souhaité créer son entreprise pour répondre à la demande en dépannage et services des particuliers et des professionnels du secteur de la Vaunage. En effet, originaire de Caveirac et habitant depuis quelques années dans notre village, il a souhaité y exercer son activité.

Yann a toujours vu son papa bricoler, que ce soit dans le domaine de la maçonnerie ou de la réparation mécanique. Lui-même a travaillé avec des artisans dans plusieurs secteurs d'activité. Polyvalent, appréciant la diversité des travaux, il a décidé de mettre son expérience au service des habitants de

St-Dionisy et de ses environs.

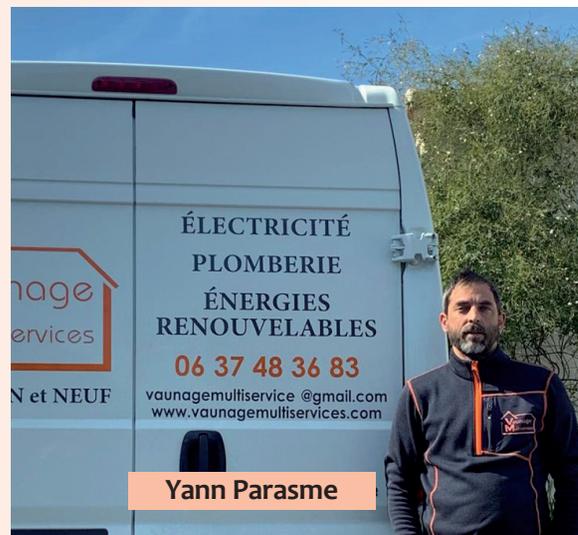
Avec des compétences techniques en plomberie, électricité et climatisation, il vous propose non seulement ses services mais également ses conseils et son expertise. Appréciant le contact, il est toujours à l'écoute et disponible pour vous apporter son aide.

Du lundi au vendredi et le samedi sur rendez-vous, 8 ch. du Cimetière Vieux, 06 37 48 36 83,

vaunagemultiservice@gmail.com,

Facebook :

SARL Vaunage Multiservices



Rémy Bordy

Solution Confort Habitat

Après un bac professionnel ainsi qu'un BTS spécialité Fluides Énergies Environnement en alternance pour le groupe Suez, Rémy Bordy a ensuite occupé différents postes de Technicien de Maintenance en sillonnant le secteur Sud et Grand Est. Par la suite, il intégra un poste de Technico-Commercial au sein du groupe Sonepar, distributeur de matériel électrique.

Rémi Bordy a ensuite créé son entreprise Solution Confort Habitat à Saint Dionisy en octobre 2017. Depuis notre village, il développe une large clientèle de particuliers et d'entreprises (bureaux et commerces) dans un secteur géographique compris entre Nîmes et Montpellier. Avec trois activités principales : plomberie, chauffage-climatisation et électricité, il assure aussi bien les installations que le dépannage.

En matière de plomberie, il gère l'alimentation, la distribution et l'évacuation des réseaux d'eau et pose des marques de plomberie de prestige comme Grohe, Geberit, Villeroy & Boch pour salle de bain ou cuisine. En électricité, il effectue tous travaux pour le neuf et la rénovation. Il est « Électricien certifié » par la marque Legrand. En climatisation, Rémy Bordy installe et entretient,

avec ou sans contrat, des pompes à chaleur air-air de marque Daikin, Mitsubishi Electric et Toshiba.

Pour tous ces travaux il bénéficie de la garantie décennale.

Rémy Bordy met un point d'honneur à assurer un travail de qualité. Il est avant tout soucieux de la satisfaction de sa clientèle. Pour développer son activité, il compte sur le bouche-à-oreille de ses clients ainsi que sur son site internet qui montre l'étendue de ses réalisations.

Tout en continuant à travailler avec des sous-traitants, il envisage maintenant de recruter ses premiers salariés et de trouver un local commercial sur la commune.

• 11 impasse de la Fontaine, 06 35 49 96 34

contact@solutionconforthabitat.fr

Site Internet : solutionconforthabitat.fr

Espace d'expression des élus «Saint-Dionisy au Cœur»



En vertu de l'article L2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, les bulletins municipaux des communes de plus de 1000 habitants doivent proposer un espace de communication aux groupes d'opposition.

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, le contexte sanitaire s'améliore et nous voyons la pass-vaccinal (pass-sanitaire) et ses contraintes se retirer de manière concrète avec cette date du 14 Mars que nous attendions tous.

Félicitations à l'ensemble des Associations du village pour leur investissement et pour avoir fait perdurer leurs activités pour le plus grand bonheur de leurs membres et pratiquants malgré les protocoles qui leur étaient imposés. Ici nous voyons le rôle essentiel de ces Associations dans notre vie de tous les jours.

Dans l'actualité Associative, l'Association des

jeunes de Saint-Dionisy organise une soirée Irlandaise festive et conviviale en ce samedi 19 mars au foyer du village à partir de 18 h.

Enfin, nous ne pouvons omettre l'actualité internationale avec cette guerre en Ukraine et ses millions de réfugiés. Ici encore, notre beau village, aussi petit soit-il, se mobilise pour leur venir en aide grâce à la mobilisation des ses Élus, ses habitants et ses commerces par des collectes mais aussi par l'accueil de réfugiés.

Avec l'arrivée prochaine du Printemps, espérons des jours plus gais et hauts en couleurs.

L'équipe Saint-Dionisy au cœur.



Poussons la porte de la médiathèque...

→ Atelier Manga

Melissa, notre jeune service civique proposait le mercredi 23 février un atelier autour des mangas.

Beaucoup de jeunes sont passionnés par ce style de littérature où le dessin occupe une place primordiale. C'est pourquoi pendant 2h il a été proposé aux 10 jeunes participant(e)s (entre 9 et 15 ans), de créer un univers « manga » en allant piocher dans les nombreux livres exposés l'inspiration ou le modèle. Les réalisations seront prochainement exposées à la médiathèque.

Prochain atelier Manga le samedi 19 mars.

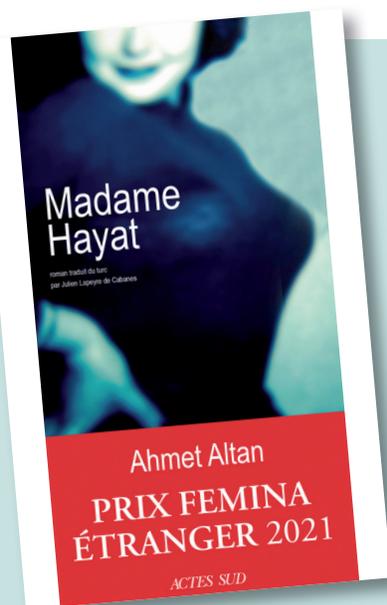
→ Horaires d'ouverture

Les mercredi et vendredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Le lundi est réservé aux enfants de l'école.



→ Appel à bénévoles

Notre médiathèque ne peut ouvrir ses portes que grâce à l'engagement de bénévoles, et notre équipe a besoin d'être renforcée pour assurer l'accueil du public. Alors, si vous avez un peu de temps et envie de fréquenter les livres et les lecteurs, nous vous accueillerons avec grand plaisir.



→ Coup de cœur : «Madame Hayat»,

par Ahmet ALTANT, Éditions Actes Sud (Traduit du Turc par Julien Lapeyre)

Écrit pour l'essentiel pendant ses cinq années de détention arbitraire dans la prison de haute sécurité à l'ouest d'Istanbul, le nouveau roman d'Ahmet Altan «Madame Hayat», qui narre la passion entre un étudiant fou de littérature et une femme mûre, sensuelle et libre est une magnifique histoire d'amour, mais pas seulement. À l'arrière-plan, il y a un Istanbul crépusculaire, où les amoureux des livres ont disparu et où des milices d'Islamistes bastonnent tous ceux qui ne font pas comme eux. Ahmet Altan signe aujourd'hui un très beau roman, un hymne

au pouvoir de l'imagination qui résiste aux restrictions et à l'enfermement.

«Elle riait de tout, elle riait avec malice, avec ironie, elle riait superbement, répétant avec un haussement d'épaules : au pire on meurt.»

C'est vraiment un livre exceptionnel, une expérience de liberté peu commune et un intéressant témoignage de ce qui nous habite tous plus ou moins : notre liberté de penser, de choisir, malgré l'enfermement des jugements de ceux qui nous entourent.

Dominique Duroseau

Brèves

→ Dispositif ALABRI

Un dispositif d'aide aux habitants face aux inondations est mis en place par l'EPTB Vistre Vistrenque. Il apporte un diagnostic personnalisé sur la vulnérabilité des logements ainsi qu'une aide technique et financière pour la mise en œuvre des mesures recommandées (80% d'aide minimum).

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, déposez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou par courriel :

urbanisme.saintdionisy@orange.fr

→ Recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes, à partir de 16 ans.

Il permet d'être convoqué à la journée défense citoyenne.

Il est indispensable pour passer certains examens (permis de conduire, brevet, bac, concours administratifs).

L'inscription sur les listes électorales est automatique et permet de voter dès l'âge de 18 ans. Se rendre en mairie muni de sa

carte d'identité, livret de famille et attestation de domicile.

→ Venez déposer

- Vos anciennes radiographies
- Vos téléphones mobiles

Dans le bac situé dans la cour de la mairie, aux heures d'ouverture.

Ce geste est effectué au profit de la Ligue contre le cancer.



Solidarité Ukraine



Le peuple ukrainien fait face à une terrible agression de la part du gouvernement russe. Les civils sont sous les bombardements incessants, causant la perte de nombreuses vies humaines.

Répondant à l'appel de l'association des Maires de France, les élus de Saint-Dionisy ont proposé aux habitants de se mobiliser pour organiser la solidarité envers les ukrainiens. Le 4 mars, s'est réunie en mairie une trentai-



ne de personnes. A la suite de cette rencontre, une collecte a été organisée le samedi 5 mars à Casino, et le mercredi 9 mars sur la place du village. Les collectes se sont concentrées sur les produits d'hygiène du corps et les produits d'hygiène pour bébé. Les donateurs ont été nombreux et généreux.

De nombreux bénévoles se sont mobilisés pour distribuer les flyers, participer aux collectes, stocker les cartons et assurer leur transport jusqu'à Nîmes, où ils ont été pris en charge par le Conseil départemental du Gard et la protection civile. Ils seront acheminés jusqu'à la Pologne où des milliers d'ukrainiens ont trouvé refuge.

MERCI A TOUS POUR CET ÉLAN DE SOLIDARITÉ !

Françoise Zajdner

Vous souhaitez héberger ou accompagner des ressortissants ukrainiens ? Signalez-vous sur le site <http://refugies.info>

Si vous souhaitez être informé(e) d'autres actions que nous pourrions initier, vous pouvez laisser vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.zajdner@saint-dionisy.fr



UNE FAMILLE ACCUEILLIE DANS LE VILLAGE

Olga, la mamie, Elena, la maman, Dima et Macha les enfants sont arrivés dans notre village après une longue route, accueillis par une famille de Saint-Dionisy. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.



St-DIO en scène : avril à juillet 2022

Vendredi
8
avril
à 20 h 30



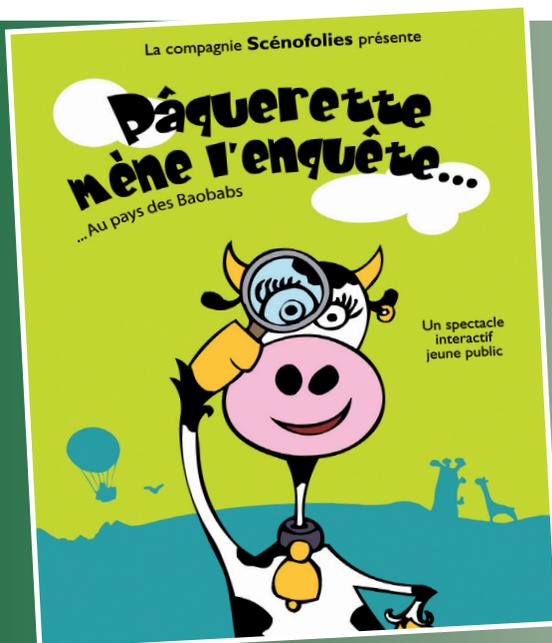
BANAN'N JUG rassemble 4 chanteuses, aux voix harmonisées, qui s'inscrivent dans la lignée des jug band des années 20 : – elles mélangent instruments classiques (contrebasse, banjo...) et objets du quotidien détournés en instruments de musique (washboard, kazoo...) dans un univers musical au croisement du jazz et des musiques du monde. L'accent est mis sur la virtuosité des voix et les arrangements vocaux de ces quatre musiciennes.



Cie Label Folies

Tout public
foyer communal

Vendredi
13
mai
à 18 h 30



Pâquerette est une vachette qui vit en Camargue. Le printemps est de retour dans la région et Pâquerette s'étonne de ne pas voir revenir son ami Clément le flamant rose. Comme tout bon oiseau migrateur, il était parti à la fin de l'automne vers les pays chauds. Pâquerette décide donc de se rendre en Afrique pour retrouver son ami disparu. Guidée par une hirondelle, elle débute son voyage à bord d'une montgolfière... Une fabuleuse aventure pleine de rencontres sympathiques et de situations cocasses. À chaque étape, la découverte d'un nouveau pays, d'un nouvel ami et d'un nouveau mode de transport



50 mn

foyer communal

Théâtre pour enfants 3 à 10 ans

Vendredi
1er
juillet
à 21 h 30



Venez passer une belle soirée d'été en plein air en famille, avec des amis. Amenez votre fauteuil, votre transat... Sur le parking du foyer communal.
Démarrage du film à 22h (le titre du film projeté vous sera communiqué par affiche et par internet).

Gratuit.

Pour ces spectacles, la réservation en mairie est conseillée au 04 66 81 41 96 ou sur : urbanisme@saint-dionisy.fr